

Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert

Compte-rendu de la réunion du mercredi 19 mars 2013 tenue au restaurant Le Coq Rôti de Roberval à 16 h.

Étaient présents :

- Mmes **Aline Gagnon**, Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)
Nicole Huybens, Laboratoire de recherche sur la non acceptabilité sociale (LARENAS) de
l'Université du Québec à Chicoutimi
Monique Laberge, Conseil régional de l'environnement et du développement durable
(CREDD)
Isabelle Genest, représentante du secteur patrimoine, culture et autochtone
- MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)
Michel Doré, représentant des citoyens
Tommy Tremblay, Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean
Marc Morin, personne-ressource, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)
Alexandre Gauthier, secrétaire, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)

La réunion est animée par Mme Aline Gagnon

Résumé des discussions

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mme Aline Gagnon souhaite la bienvenue aux personnes présentes, les remercie de leur présence et en profite pour leur présenter M. Tommy Tremblay, représentant de l'Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean qui se joint au comité à titre de

membre remplaçant de Mme Ghislaine Hudon. La nomination de M. Tremblay sera traitée au point 8.0 de la présente assemblée.

2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Alexandre Gauthier procède à la lecture de l'avis de convocation. Mme Aline Gagnon passe au point 4.0.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2013

Les membres présents confirment avoir bien reçu le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2013 et en ont pris connaissance. Par conséquent, son adoption est proposée par Mme Nicole Huybens. À la demande des membres, M. Alexandre Gauthier confirme que le compte-rendu sera rendu public dès le lendemain par l'entremise d'un lien sur la page dédiée au comité de suivi. Mme Aline Gagnon passe au point 5.0.

Mesure de suivi

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2013 sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**

4.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU

Mme Aline Gagnon demande à M. Gauthier de procéder à la lecture des suivis découlant de la dernière assemblée du comité. Les réponses aux interrogations étant apportées, Mme Aline Gagnon propose de revenir au point 3.0 de l'ordre du jour.

5.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour proposé. Il est convenu d'ajouter un point intitulé «assemblée d'information» dans la section 12.0 Divers. Les membres s'entendent sur la possibilité d'ajouter d'autres points à cette section, si nécessaire. M. Michel Doré propose l'adoption de l'ordre du jour en tenant compte des propositions formulées.

6.0 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Mme Aline Gagnon demande aux membres du comité absents lors de la réunion de novembre s'ils avaient pris connaissance des corrections apportées au protocole d'entente

entre Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan et le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan et s'ils avaient des ajouts ou corrections à proposer. Les membres confirment qu'ils sont à l'aise avec le contenu du protocole et que, par conséquent, aucune modification n'est nécessaire.

7.0 PAGE DU COMITÉ DE SUIVI SUR INTERNET ET COURRIEL

Pour le bénéfice des membres qui étaient absents lors de la précédente réunion, M. Alexandre Gauthier procède à une revue sommaire de la page internet dédiée au comité dans l'onglet «Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan» du site internet energievertelsj.ca.

M. Tommy Tremblay souhaite formuler une observation concernant le site energievertelsj.ca. En naviguant sur le site, il a noté qu'il était difficile de trouver les liens relatifs au comité de suivi. Pour faciliter la recherche des internautes, il suggère d'ajouter des liens pertinents au comité de suivi dans la section intitulée «Nous joindre».

De son côté, Mme Isabelle Genest se questionne sur l'éventuelle possibilité de créer un site internet distinct pour Énergie hydroélectrique Ouiatchouan qui permettrait de s'informer sur la minicentrale en période d'exploitation. M. Marc Morin mentionne qu'il s'agit d'une bonne idée et que celle-ci mérite réflexion.

Mesure de suivi

- **Ajouter des liens vers la page dédiée au comité de suivi et son adresse courriel dans la section «Nous joindre» du site internet energievertelsj.ca.**

8.0 REMPLACEMENT DE MME GHISLAINE HUDON

À la suite de la démission de Mme Ghislaine Hudon à titre de représentante du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO), un processus de recrutement a été mené par Mme Aline Gagnon afin de lui désigner un successeur. Au terme de ce processus, la candidature de M. Tommy Tremblay, coordonnateur de l'Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean, a été retenue.

Mme Gagnon en fait la proposition aux membres. Mme Nicole Huybens propose d'accepter la recommandation. Celle-ci est acceptée à l'unanimité. Conformément au point 8.0 du document «Règles de fonctionnement», la nomination de M. Tremblay sera soumise dans les meilleurs délais au conseil d'administration d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan pour approbation finale.

Mesure de suivi

- **Soumettre au conseil d'administration d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan pour approbation finale la résolution qui confirme la nomination de M. Tommy Tremblay, coordonnateur à l'Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean, à titre de membre du comité de suivi en remplacement de Mme Ghislaine Hudon.**

9.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS

Mme Aline Gagnon partage le complément de réponse adressé à M. Pierre Tanguay, un citoyen de Roberval, reconnu comme étant un membre de la Coalition pour la sauvegarde de la rivière Ouiatchouan fortement opposée au projet de minicentrale à Val-Jalbert. Le courriel que M. Tanguay avait adressé à Mme Gagnon, en sa qualité de présidente de l'Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean, était accompagné de deux vidéos amateurs et de deux photos captées lors d'une visite non autorisée dans le secteur des travaux au barrage, à proximité de la chute Maligne, en septembre 2013.

Pour le bénéfice des membres du comité qui étaient absents lors de la précédente réunion, les vidéos et photos sont projetées sur l'écran. Une discussion portant sur le contenu du courriel, la réponse adressée au citoyen, ainsi que le processus de traitement s'ensuit.

L'idée d'élaborer un tableau de bord est évoquée afin de dresser un portrait fidèle de l'ensemble des préoccupations formulées et d'en faciliter le traitement, un peu à l'image du système de traitement de plaintes dans un établissement de santé. Une obligation de répondre à chaque requête dans un délai de 30 jours suivant la rencontre du comité est suggérée.

9.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS (SUITE)

À titre informatif, M. Alexandre Gauthier mentionne qu'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO) a reçu un courriel de M. Pierre Lacroix, propriétaire d'une résidence au lac des Commissaires, à la suite d'une communication publique de la Société, effectuée en janvier dernier, concernant les travaux relatifs à la réalisation des aménagements prévus dans le cadre du programme de compensation du poisson. Étant donné que le contenu du courriel touche au mandat du comité de suivi, une lecture est faite aux membres. Par cet envoi, M. Lacroix souhaite obtenir des informations complémentaires en ce qui a trait à l'emplacement des aménagements et la nature des travaux. À la demande de Mme Aline Gagnon, M. Gauthier procède à la lecture de la réponse effectuée à M. Lacroix de la part d'EHO ainsi que des courriels subséquents.

D'une part, Mme Aline Gagnon constate, à la lumière des questions adressées à EHO, qu'il serait pertinent que le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO) profite de l'occasion pour faire circuler l'information la plus exacte possible en ce qui a trait au niveau d'exploitation du lac des Commissaires à ses membres pour éviter toute confusion.

D'autre part, elle rappelle une préoccupation maintes fois formulée par ses membres du CGRO à l'effet qu'une communication publique détaillée d'EHO à propos de l'emplacement et la nature des aménagements prévus dans le ruisseau aux Rats-Musqués dans le cadre du programme de compensation serait de nature à compromettre leur durée de vie à long terme. Après discussion, il est convenu qu'en vertu des pouvoirs conférés au comité, une recommandation doit être formulée à EHO.

- Considérant que EHO a déjà procédé à une communication publique confirmant qu'un aménagement sera réalisé au ruisseau aux Rats-Musqués;
- Considérant les préoccupations formulées par les riverains quant à la possibilité que des actes illégaux de braconnage puissent être commis;
- Considérant que l'objectif de ces ouvrages de compensation consiste à produire des résultats tangibles pour la reproduction de l'omble de fontaine;
- Considérant la volonté exprimée de préserver ces aménagements à long terme;

Sur proposition de Mme Isabelle Genest et à la suite d'un consensus, le Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert recommande à Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan de n'émettre aucune communication publique supplémentaire à propos de l'emplacement exact et la nature des aménagements à réaliser dans le ruisseau aux Rats-Musqués.

Mesures de suivi

- **Veiller à élaborer un tableau visant à faciliter le traitement des requêtes adressées au comité de suivi et s'assurer qu'elles ont été répondues à l'intérieur d'un délai maximal de 30 jours après la réunion du comité où elles ont été discutées.**
- **Le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO) doit transmettre à ses membres et ce, dans les meilleurs délais, de l'information à propos du niveau d'exploitation décrété pour le lac des Commissaires.**
- **Transmettre la recommandation du Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert au conseil d'administration d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan.**

10.0 MISE À JOUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

M. Marc Morin effectue une présentation visuelle de l'évolution des travaux depuis la réunion de novembre 2013 et fait le bilan des travaux en cours. Certaines questions sont adressées à M. Morin, notamment à propos de la nature des travaux qui vont chevaucher le début de la saison touristique et leur impact; des certificats d'autorisation; de l'architecture du bâtiment de la centrale; de l'entrée des équipements mécaniques sur le site; la fin des opérations de bétonnage ainsi que l'échéancier global.

11.0 VISITE DE CHANTIER

Voir 13.0

12.0 DIVERS

12.1 Assemblée d'information

Le plan de communication pour informer la population à propos des travaux au cours des prochains mois n'étant pas définitivement arrêté par EHO, il est par conséquent prématuré d'évoquer la tenue d'une assemblée d'information.

13.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion se déroulera le 21 mai 2014 à compter de 16 h, au même endroit. Il est convenu que les membres du comité de suivi auront l'occasion de prendre connaissance de l'évolution des travaux lors d'une visite de chantier qui précédera la tenue de la réunion, vers 14 h. Les membres recevront une convocation officielle par courriel au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

Mesure de suivi

- **Confirmer par courriel aux membres du comité de suivi la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion.**

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES MESURES DE SUIVI

- **Rendre public le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2013 sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**
- **Ajouter des liens vers la page dédiée au comité de suivi et son adresse courriel dans la section «Nous joindre» du site internet energievertelsj.ca.**
- **Soumettre au conseil d'administration d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan pour approbation finale la résolution qui confirme la nomination de M. Tommy Tremblay, coordonnateur à l'Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean, à titre de membre du comité de suivi en remplacement de Mme Ghislaine Hudon.**
- **Veiller à élaborer un tableau visant à faciliter le traitement des requêtes adressées au comité de suivi et s'assurer qu'elles ont été répondues à l'intérieur d'un délai maximal de 30 jours après la réunion du comité où elles ont été discutées.**
- **Le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO) doit transmettre à ses membres et ce, dans les meilleurs délais, de l'information à propos du niveau d'exploitation décrété pour le lac des Commissaires.**
- **Transmettre la recommandation du Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert au conseil d'administration d'Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan.**
- **Confirmer par courriel aux membres du comité de suivi la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion.**

ANNEXE 2

**Comité de suivi du projet de minicentrale
hydroélectrique de Val-Jalbert**

*Réunion du 19 mars 2014 à 16 h
Restaurant Le Coq Rôti de Roberval
341, boulevard Marcotte*

Ordre du jour proposé

- 1.0 MOT DE BIENVENUE
- 4.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 5.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2013
- 4.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU
- 5.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 6.0 PROTOCOLE D'ENTENTE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
- 7.0 PAGE DU COMITÉ DE SUIVI SUR INTERNET ET COURRIEL
- 8.0 NOMINATION DU REMPLAÇANT DE MME GHISLAINE HUDON
- 9.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS
- 10.0 MISE À JOUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
- 11.0 VISITE DE CHANTIER
- 12.0 DIVERS

Assemblée d'information



13.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE (MAI)